VOTE	
QUORUM: 300	
Nombre de délégués :	598
Votants:	104
Présents :	95
Pouvoirs	9
Pour:	104
Abstention:	0
Contre:	0

## COMITE SYNDICAL du SIED 70

## des 18 et 25 mars 2023

Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023

## **DELIBERATION N° 6**

## OBJET: Compte Administratif 2022 du budget « Conseil »

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Conseil » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2021 sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	72 741,94 €
Recettes	30 000,00 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) CONSTATE les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion.
- 2) ARRETE le compte administratif 2022 du budget annexe « Conseil » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 42 741,94 €.

PJ: Compte administratif 2022 du budget annexe « Conseil »

Pour extrait conforme
Le Président,

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAÔNE
SIED 70

Jean-Marc Jav AUX